



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
19.11.2009

Date de la convocation des conseillers :
19.11.2009

point de l'ordre du jour no:
06 A

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 27 novembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absent : Hannen, conseiller communal

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

03 DEC. 2009

SERVICE DE CONTRÔLE DE LA
COMPTABILITÉ DES COMMUNES

COMMISSARIAT DE DISTRICT
01 DEC. 2009
Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Office social: Budget rectifié pour l'exercice 2009 et projet de budget pour l'exercice 2010

Vu la délibération du 13 novembre 2009 de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette arrêtant le budget rectifié pour l'exercice 2009 et le projet de budget pour l'exercice 2010 présentés par le Président de l'Office Social;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu le règlement organique des bureaux de bienfaisance du 11 décembre 1846;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve
à l'unanimité**

1) le budget rectifié pour l'exercice 2009, à savoir :

en recettes à la somme de	5.475.294,15 €
en dépenses à la somme de	4.371.703,68 €

2) le projet de budget pour l'exercice 2010, à savoir :

en recettes à la somme de	4.458.116,00 €
en dépenses à la somme de	4.447.753,68 €

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.11.09.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE SOCIAL

SÉANCE DU 13 novembre 2009

PRÉSENTS:

Monsieur André MULLER, président
Madame A. STOCKLAUSEN-SCHROEDER,
secrétaire,
M. Josy MISCHO, commissaire-ordonnateur
M. BACK John, membre

L'Office Social,

Vu le budget rectifié pour l'exercice 2009 et le projet
de budget pour l'exercice 2010 présentés par le président de l'office social ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988
ainsi que le règlement organique des bureaux de bienfaisance du 11 décembre
1846

a r r ê t e
à l'unanimité

1) LE BUDGET RECTIFIÉ POUR L'EXERCICE 2009, à savoir

en recettes à la somme de	5.475.294,15 EUR
en dépenses à la somme de	4.371.703,68 EUR

2) LE BUDGET POUR L'EXERCICE 2010, à savoir

en recettes à la somme de	4.458.116,00 EUR
en dépenses à la somme de	4.447.753,68 EUR

en séance

suivent les signatures

date qu'en tête

POUR EXPEDITION CONFORME

Le président,
(André MULLER)




Le secrétaire,
(Antoinette STOCKLAUSEN)

OBSERVATIONS DU MINISTRE

 Service : Secrétariat
ESCH Esch/Alzette, le
18 DEC. 2009

COMMISSARIAT DE DISTRICT
14 DEC. 2009
Luxembourg


LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET À LA GRANDE RÉGION,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale du 13 décembre 1988;
Vu les observations relatives aux redressements opérés;

ARRÊTE

le budget rectifié de l'exercice 2009 et le budget de 2010 conformément aux tableaux récapitulatifs.

LUXEMBOURG, le 9 décembre 2009

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,

